



COMMUNE DE  
VILLEMUSTAUSOU

# ECONOMISONS

# L'EAU

La Municipalité engagée pour le développement

Vous achetez chez le fournisseur de votre choix, un (des) récupérateur (s) d'eau de pluie (capacité mini 1m<sup>3</sup>)

La mairie vous rembourse 30% de vos achats dans la limite de 40 €

1 seule aide par foyer

## Comment vous faire rembourser ?

### Retournez à la Mairie :

- le **coupon** de bas de page daté et signé.
- la copie de la **facture acquittée** (de moins de 6 mois) de l'achat de votre (vos) récupérateur (s) et accessoires.
- vous êtes propriétaire ou locataire, la copie de votre dernier **avis de taxe foncière** ou un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, quittance de loyer)
- un **relevé d'identité** bancaire ou postale.

Mairie de Villemoustaussou  
Environnement  
55, bd de la République

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : \_\_\_\_ Ville : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....

**Demande de subvention  
pour l'installation de  
récupérateur(s) d'eau de pluie**

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de la subvention prévue pour l'installation de récupérateur(s) d'eau de pluie conformément aux règles fixées pour cette opération, et atteste sur l'honneur l'exactitude des enseignements et pièces fournis.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

A..... Le.....

Signature